

Intervention de Serge Blisko, député de Paris

4^{ème} Colloque International de l'Association C.L.A.R.A

« Donner son accord à un projet parental avec GPA : Expériences et propositions »

Mesdames, Messieurs,

Vous avez eu la gentillesse de m'inviter à participer et à intervenir pour le 4^{ème} colloque international de l'association CLARA et c'est avec plaisir que j'y prends la parole.

Avec plaisir et gravité aussi parce que le Parlement examinera prochainement le nouveau projet de loi visant à réformer les lois bioéthiques de 2004 ; la ministre de la santé, Madame Roselyne Bachelot, l'ayant présenté le 20 octobre dernier au Conseil des Ministres. C'est l'occasion de vous donner mon point de vue car pour le moment, je ne saurais intervenir au nom du Parti socialiste, car d'abord je n'en ai pas le mandat et le rapport sur les lois bioéthiques sera discuté **dans trois jours au Bureau national** du PS et vous avouez aussi ce que vous savez déjà, nous sommes divisés sur le sujet qui vous préoccupe, à savoir la Gestation Pour Autrui.

Je peux vous indiquer que je viens d'être nommé membre de la

Commission Spéciale de l'Assemblée nationale, chargé d'examiner la révision des lois bioéthiques. Ce groupe de travail vient d'être mis en place cette semaine et **je ne manquerai pas de défendre un point de vue plus progressiste** que ce que la Mission d'information a conclu.

En préambule, je rappellerai que la France est l'un des rares pays au monde à avoir des lois qui concernent le statut du corps humain, qu'il s'agisse de la greffe d'organes, de l'assistance à la procréation, de l'embryon ou de l'identification génétique.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que **le projet de loi Bachelot est marqué du sceau de la très grande prudence**. Ce ne sera donc pas une révolution et cela explique le sentiment de déception éprouvé par la communauté scientifique et les chercheurs.

Même si la communication gouvernementale met en avant quelques ouvertures, notamment dans le domaine des greffes, **c'est un texte particulièrement décevant**.

Ce texte ne répond en rien aux projets parentaux des familles qui ne peuvent donner naissance à un enfant parce que les techniques de PMA ne leur sont pas ouvertes. Le projet de loi exclut l'accès à la parenté par le biais de la gestation pour autrui. Oui, Mme Bachelot a fermé une fois de plus la porte à la légalisation de la GPA.

Le compte n'y est donc pas et de loin sur au moins trois points qui démontre l'esprit de fermeture de ce texte. Comme l'a si bien exprimé

M^{me} Bachelot "l'architecture globale" des lois bioéthiques "ne saurait être bouleversée".

D'autres l'avaient précédé dans ce genre de propos, comme le rapporteur Monsieur Léonetti, qui a réaffirmé à maintes reprises, (notamment lors de la conférence de presse de la présentation du rapport du 20 janvier dernier), que **le principe de la « bioéthique à la française » restait l'interdiction**. Vous me direz qu'il s'est contredit dans le Journal du Dimanche en affirmant qu'il était pour la liberté des chercheurs. Nous lui disons chiche.... Il est vrai que quand on veut devenir ministre de la santé, on ne recule devant aucune contradiction.

Le maintien de l'interdiction de recherche sur les embryons surnuméraires non affectés à un projet parental.

La loi de 1994 avait posé un principe d'interdiction absolu. La loi de 2004 avait ouvert des dérogations sous condition de « progrès thérapeutiques majeurs ». Aujourd'hui dans le projet de loi, seul le moratoire de cinq ans posé par la loi de 2004 n'est pas reconduit. L'interdiction des recherches est maintenue. Les chercheurs devront donc toujours demandé l'autorisation à l'Agence de biomédecine, pour effectuer leurs recherches, **dont la directrice est nommée en Conseil des ministres**. Autrement dit par le pouvoir politique. Et je veux réaffirmer ici que la recherche n'a pas à être subordonnée à une autorisation politique.

De plus, il est difficilement acceptable que seules ces recherches sur les embryons surnuméraires soient soumises à une autorisation préalable. C'est absolument ridicule.

La levée de l'anonymat sur les dons de gamètes

La levée de l'anonymat pourra être demandée par les enfants nés d'un don il y a plus de 18 ans.

Nous sommes très circonspects sur la levée de ce principe cardinal car je rappelle que le donneur de sperme ne souhaite pas être un « géniteur ». Il n'est pas parent, il fait seulement un don de matériel biologique au même titre que d'autres donnent un organe. Je rappelle également que les CECOS et la plupart des professionnels sont opposés à la levée de l'anonymat pour des raisons relevant essentiellement de l'insuffisance du nombre des donneurs. La levée de l'anonymat aura pour conséquence une chute des dons, dans un contexte de pénurie. C'est le cas dans tous les pays qui ont levé l'anonymat.

Par ailleurs, **la pensée progressiste ne peut avoir une conception purement biologique de l'identité et de la parentalité. Être parent relève de l'ordre de l'éducation, de la parole, et non de l'ordre des gènes.**

La remise en cause de l'anonymat créera des dommages collatéraux. En particulier pour l'accouchement sous X. Si on accepte la levée de l'anonymat des dons de gamètes pour des raisons telles que le droit à

ses origines, la logique voudrait qu'on l'admette pour les enfants issus de l'accouchement sous X. Vous imaginez les difficultés pour un certain nombre de femmes, je pense notamment à celles qui viennent d'Afrique du Nord en France accoucher en catimini. Je vous laisse deviner les conséquences si l'enfant venait des années plus tard se rappeler à son bon souvenir.

Le refus des nouvelles formes de parentalité

Ce projet de loi ne répond pas aux demandes sociales contemporaines.

Il y a eu une avancée, oh la la....

On assimile les couples hétéros pacsés aux couples mariés ou concubins. Quel progrès !

En revanche, pour la majorité parlementaire, il n'est pas question d'ouvrir l'AMP aux couples homosexuels ou aux femmes célibataires. Refuser l'homoparentalité alors qu'elle concernerait d'ores et déjà 200 000 enfants est non seulement stupide mais largement illusoire. C'est une véritable question de société dont le débat doit être conduit dans le silence des passions d'où qu'elles s'expriment.

Un autre sujet suscite un fervent débat et les passions se déchaînant, ce débat manque de nuance. C'est celui de la GPA. Il faut bien le reconnaître, elle est d'une nature particulière dans le débat sur l'accès à la parentalité.

Il me semble que dès lors que la loi fixe un cadre clair, elle est un acte altruiste, certes complexe mais qui reste un acte de solidarité entre citoyens ou plutôt citoyennes au même titre que le don d'ovocytes ou de moelle osseuse...

Il est donc temps de stopper les discours extrémistes sur la marchandisation des corps, sur l'asservissement des femmes. Stop également à cette hypocrisie manipulatrice qui consiste à faire semblant d'ignorer les pratiques du tourisme procréatif comme on l'appelle dans les pays les plus pauvres. **Légaliser la GPA permettra justement d'interrompre l'exploitation de la misère exotique.**

Voilà Chers Amis, **ce colloque est une étape importante dans le combat que vous menez** pour que la GPA soit reconnue et encadrée par la loi française.

C'est un chemin difficile et je ne crois pas qu'au printemps, lors de la lecture à l'Assemblée du projet de loi bioéthique, vous soyez en mesure d'obtenir satisfaction. Vous trouverez des appuis plus nombreux au Sénat où grâce à Michèle André, les sénateurs de gauche et de droite, et cela mérite d'être noté et salué, paraissent plus avancés dans leur réflexion que les députés.

Mais pour populariser vos idées et faire litière des mauvais procès qui vous ont fait, ce débat sera important et avec mon ami Patrick Bloche, nous serons à vos côtés pour mener cette bataille sur le plan parlementaire.

Retrouvez l'intervention de Serge Blisko en vidéo :

<http://www.youtube.com/watch?v=tJwRRyUIrA>